

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH)**Membres absents** :**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Conservatoire National de Région – Location d'instruments de musique - Mise à disposition d'instruments de musique, de matériels ou mobiliers d'orchestre ainsi que de matériels scéniques – Règlement**

Madame Roy, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire National de Région offre la possibilité aux élèves de louer des instruments de musique pour une année scolaire, de septembre à septembre, et est susceptible de mettre ponctuellement à leur disposition ainsi qu'à celle des associations, des instruments de musique, des matériels ou mobiliers d'orchestre et des matériels scéniques.

Afin de faciliter et d'améliorer la gestion du parc de ces instruments et équipements, il apparaît souhaitable de mettre en place un règlement permettant d'établir une procédure de retrait de ceux-ci et d'assurer ainsi leur entretien.

Ce règlement précise, par ailleurs, la délibération du 15 mai 2006 relative aux tarifs de location des instruments de musique pour l'année scolaire 2006-2007, en stipulant que ces tarifs ne sont pas fractionnables si la période de location est inférieure à une année.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – approuver le projet de règlement relatif à la location d'instruments de musique et à la mise à disposition d'instruments de musique, de matériels ou mobiliers d'orchestre ainsi que de matériels scéniques par le Conservatoire National de Région, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale

2 - m'autoriser à signer le règlement définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**